



# Trouver un logement



# CRIJ



L'information jeunesse en RHÔNE-ALPES



# Sommaire

Où s'informer ? .....	p. 2
Le logement pour étudiant .....	p. 3
Partager un logement .....	p. 4
Trouver des offres .....	p. 5
L'hébergement temporaire.....	p. 6
Les aides financières .....	p. 6

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 modifie la réglementation de la location des logements vides et meublés.

N'hésitez pas à consulter le site web de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) rubrique « Vous êtes locataire » pour connaître l'évolution de la législation.

[www.anil.org](http://www.anil.org)

## Où s'informer

### **CLLAJ (Comité local pour le logement autonome des jeunes)**

[www.rhonealpes-unclaj.org](http://www.rhonealpes-unclaj.org)

- Conseils et accompagnement pour les 18/30 ans dans la recherche de logement saisonnier ou de longue durée en Rhône-Alpes.

- Diffusion en ligne de plus de 3 000 adresses et fiches thématiques sur la recherche d'un logement, les droits et devoirs du locataire.

### **ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement)**

[www.anil.org](http://www.anil.org)

Conseils et information gratuite, neutre et complète sur les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

### **CRIJ (Centre régional information jeunesse et son réseau Information Jeunesse en Rhône-Alpes (BIJ/PIJ))**

[www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr)

- Mise à disposition de documentation sur le thème du logement.

- Diffusion d'offres de locations, de particulier à particulier, en ligne et à l'affichage au sein des locaux.

Le CRIJ et ses Bureaux et Points information jeunesse proposent pour certains des événements et services dédiés au logement.

### **UNHAJ (Union nationale pour l'habitat des jeunes)**

[www.logement-jeunes.unhaj.org](http://www.logement-jeunes.unhaj.org)

Logements proposés et information générale pour les jeunes de 16/30 ans.



# Le logement pour **Étudiant**



De nombreux dispositifs spécifiques pour l'accueil des **étudiants** sont proposés par les communes, renseignez-vous auprès de votre université ou Bureau/Point information jeunesse. Ci-dessous quelques exemples :

## **Grenoble « Bienvenue à Grenoble »**

Service ouvert toute l'année

[www.etu.grenoble-univ.fr](http://www.etu.grenoble-univ.fr), 04 56 52 85 22

En période d'inscription et à la rentrée, des points d'accueil et d'information situés dans différents lieux de la ville proposent un accès à des offres et de la documentation.

+ d'infos : contacter l'ADIJ (Association départementale des initiatives et de l'information jeunesse) : 04 76 86 56 00

## **Lyon « Espace multiservices étudiants » (EME)**

Du 01/09 au 31/10/2014

59 rue de la Madeleine, 69007 Lyon, 04 78 58 51 89

[www.lyoncampus.fr](http://www.lyoncampus.fr)

Guichet unique de recherche de logement et d'aide dans les démarches d'installation (transports, jobs, culture) incluant un dispositif d'accueil des étudiants étrangers.

## **Le service « Logement en ville » des CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires)**

Ouvert toute l'année

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)

Service proposant aux étudiants des offres de location (chambres ou appartements) à consulter sur place ou en ligne.

-> Drôme :

6 rue Derodon 26000 Valence, 04 75 42 17 96

-> Isère :

351 allée Hector Berlioz, 38400 Saint-Martin-d'Hères  
0810 06 46 69

-> Loire :

11 rue Tréfilerie, 42000 Saint-Etienne, 04 77 81 85 50

-> Rhône :

59 rue de la Madeleine, 69007 Lyon, 04 72 80 17 70

-> Savoie :

- 18 rue Jean-Baptiste Richard, 73000 Jacob-Bellecombette  
04 79 69 57 45 ou 04 79 75 85 41

- Bâtiment Chartreuse, 73370 Le Bourget-du-Lac  
04 79 75 87 56

-> Haute-Savoie :

Restaurant universitaire, Résidence Tom Morel,  
74940 Annecy-le-Vieux, 04 50 09 53 08

## **Les résidences et foyers privés**

Ces établissements accueillent des étudiants et/ou jeunes travailleurs avec parfois des limites d'âges.

Certaines résidences sont dotées de nombreux services annexes (cafétéria, laverie, salle de sport, ménage...), d'où des tarifs oscillant entre 250 et 600 € par mois.

Notez également que certaines de ces structures sont à connotation religieuse et parfois non mixtes.

-> Alfa 3A : [www.alfa3a.org](http://www.alfa3a.org), 04 74 38 29 77

-> Alliadé Habitat : [www.alliade.com](http://www.alliade.com), 04 72 89 22 22

-> Appart'City : [www.appartcity.com](http://www.appartcity.com), 0820 881 881

-> ARPEJ Univercity : [www.univercity.fr](http://www.univercity.fr), 0820 098 095

-> CLEF : [www.leclef.com](http://www.leclef.com), 04 38 49 21 12

Résidences sur Grenoble

-> Cardinal Campus : [www.cardinalcampus.fr](http://www.cardinalcampus.fr), 0820 200 644

-> Club étudiant : [www.leclubetudiant.com](http://www.leclubetudiant.com)

-> GESTETUD : [www.gestetud.fr](http://www.gestetud.fr), 04 37 37 21 21

Résidences sur Lyon

-> Habitat Jeunes : [www.habitatjeune.org](http://www.habitatjeune.org)

Offres pour étudiants, apprentis et salariés âgés de 16 à 32 ans, sur Lyon, Villeurbanne et Vaulx-en-Velin

-> Les Estudines : [www.estudines.com](http://www.estudines.com)

-> Mutuelles de France, réseau santé :

[www.reseausantemutuellesdefrance.fr](http://www.reseausantemutuellesdefrance.fr), 04 76 20 44 66

Pour jeunes travailleurs de moins de 25 ans et étudiants sur Grenoble et Lyon

-> NEXITY Studéa : [www.nexity.fr](http://www.nexity.fr), 0 820 830 820

-> OSE, le club étudiant : [www.univercity.fr](http://www.univercity.fr), 0820 098 095

Résidences sur Chambéry, Grenoble et Lyon

-> Résilogis : [www.resilogis.com](http://www.resilogis.com), 0811 03 06 51

Résidences sur Lyon et alentours

-> Société dauphinoise pour l'habitat (SDH) :

[www.sdh.fr](http://www.sdh.fr), 04 76 68 39 39

Résidences en Isère

-> Studélites (région Sud-Est) : [www.studelites.com](http://www.studelites.com),

04 75 40 80 25

-> UMIJ : [www.umij.org](http://www.umij.org)

Résidences en Isère

-> UNME : [www.unme-asso.com](http://www.unme-asso.com)

-> UNHAJ : [www.logement-jeunes.unhaj.org](http://www.logement-jeunes.unhaj.org)

## **le dossier social étudiant (DSE)**

Pour bénéficier d'un logement en résidence universitaire et/ou pour solliciter une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, déposez votre candidature en ligne **jusqu'au 30 juin** (chambre) **et jusqu'au 31 août** (studio) pour la rentrée scolaire suivante.

[www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr) (académie de Lyon) - [www.crous-grenoble.fr](http://www.crous-grenoble.fr) (académie de Grenoble)

Vous devrez fournir un ensemble de documents qui permettront de traiter votre dossier.  
Critères d'attribution : situation financière et sociale de votre famille, éloignement géographique...

# PARTAGER un logement



## Chez l'habitant

Il s'agit souvent d'une chambre meublée à l'intérieur du logement du propriétaire.

La chambre doit avoir une superficie minimale de 9 m<sup>2</sup>. Vous avez accès à des sanitaires et bains qui peuvent être communs, ainsi que la cuisine.

Vous pouvez bénéficier d'une aide de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

À savoir, votre contrat de location (bail) doit être signé et mentionner les caractéristiques de la location.

### Les avantages

- La rapidité de l'installation (pas d'ouverture de comptes, pas de déménagement...).

- Le bail peut être réduit à 9 mois pour un étudiant et vous pouvez avoir accès à des avantages supplémentaires liés au confort du logement (ex : accès Wifi, lave-linge mis à disposition, etc.).

- La convivialité (ne pas être seul, découverte de la ville accompagné, échange culturel et la possibilité parfois d'apprendre ou d'améliorer une langue étrangère, etc.).

### Les inconvénients

- Vous n'êtes pas « seul chez vous » : organisation de fêtes ou invitations d'amis à négocier (parfois interdites).

- Les prix sont fixés librement. Ils se situent (à titre indicatif) entre 250 et 400 €. Ce tarif correspond à un forfait incluant loyer, charges, taxes d'habitation, ...

## ----> Un logement CONTRE SERVICE

Des propriétaires proposent parfois des chambres contre service : ménage, garde d'enfant, cours particuliers, temps de présence auprès d'une personne âgée ou handicapée...

Il est impératif de bien faire préciser et écrire la nature des services. Méfiez-vous du travail non déclaré ou des propositions d'ordre sexuel. De nombreux sites web proposent ce type d'offres.



## La colocation

Basée sur le partage (équipements du logement, charges financières...). C'est la solution idéale pour les petits budgets et les séjours courts (de type stage).

- Il vous faudra « choisir » ou « être retenu » par vos colocataires. Il est donc important de **définir vos priorités** : lieu du logement, convivialité, ambiance, etc.

- Il est également nécessaire de **définir des règles de fonctionnement** : gestion des dépenses communes, utilisation et règles d'entretien des parties collectives, répartition des factures, dégradations éventuelles...

*Pourquoi ne pas écrire un règlement intérieur ?*

*Car sachez qu'en cas de contrat de location unique tous les colocataires sont signataires et donc solidaires les uns envers les autres. Si l'un ne peut plus payer sa part, les autres doivent la totalité du loyer au propriétaire.*

Il existe des sites web dédiés à la colocation, en voici quelques uns :

[www.apartager.com](http://www.apartager.com), [www.colocation.fr](http://www.colocation.fr),  
[www.colocationfrance.fr](http://www.colocationfrance.fr), [www.kel-coloc.com](http://www.kel-coloc.com),  
[www.portail-colocation.com](http://www.portail-colocation.com), [www.recherche-colocation.fr](http://www.recherche-colocation.fr).

À noter que la plupart sont payants.

Des sites web non spécialisés proposent également des offres tels que : [www.vivastreet.fr](http://www.vivastreet.fr), [www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr), ...

## Ne pas confondre colocation et sous-location !

Sous-louer un logement n'est possible qu'avec l'accord écrit du bailleur (propriétaire), ce qui est rarement le cas.

Attention, dans ce cas **vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide au logement**.

## À SAVOIR

La plupart des lieux d'accueil Information Jeunesse proposent différents outils pour mettre en relation des jeunes qui proposent ou recherchent une colocation. N'hésitez pas à vous adresser au BIJ/PIJ le plus proche de chez vous.

**INFOS+** [www.kolocsolidaire.org](http://www.kolocsolidaire.org)

L'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) développe pour les étudiants sur Grenoble et l'agglomération lyonnaise les KAPS (Kolocations à projets solidaires).

Le principe est simple : à un projet solidaire correspond un logement en colocation.

L'idée étant de mettre en place des projets pour créer ou renforcer des activités solidaires dans les quartiers en y développant des actions autour de l'éducation, de la santé, de la culture, du développement durable...



## Le logement intergénérationnel

L'un offre le gîte, l'autre, au-delà de sa présence, rend quelques services, sans tomber dans l'aide à domicile. Cette rencontre est souvent organisée par une association qui met en relation les deux parties et définit un code de cohabitation.

[www.lishonealpes.org](http://www.lishonealpes.org)

LIS Rhône-Alpes est un réseau qui regroupe 4 associations sur la région :

- > **AIDER - Cohabitoins en Drôme/Ardèche** : 04 75 40 99 24  
*Mise en relation milieu rural/urbain tous publics.*
- > **1 toit 2 générations - Régie Coup de Pouce (Savoie et Ville d'Annecy)** : 04 79 62 61 13
- > **Domicile Inter Générations Isérois** : 04 76 03 24 18
- > **ESDES Inter-générations Lyon** : 04 72 32 50 48

Autres organismes favorisant ce mode de logement :

- > **Le pari solidaire Lyon** : [www.leparisolidairelyon.org](http://www.leparisolidairelyon.org), 04 78 83 54 42  
*Propose des chambres chez des personnes âgées pour étudiants*
- > **Ensemble2générations** : [www.ensemble2generations.fr](http://www.ensemble2generations.fr) 06 44 02 73 76 (Lyon et St-Étienne)
- > **Habitat et humanisme** : [www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)  
*Pour personnes en difficulté (familles monoparentales, personnes isolées, jeunes et personnes âgées en situation précaire et instable). Une antenne dans chaque département.*

## connaître ses **DR**OITS

Renseignez-vous auprès de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL).  
Conseil complet neutre et gratuit sur toutes les questions concernant le logement.  
Des permanences dans chaque département vous sont proposées.

[www.anil.org](http://www.anil.org) - [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Un problème ?!!

## Trouver des **O**FFRES

Surveillez la presse écrite locale. La plupart des quotidiens ont des suppléments « immobilier » hebdomadaires sans oublier les revues spécialisées.

La presse gratuite est consultable dans de multiples points de dépôts et sur le web :

[www.paruvenu.fr](http://www.paruvenu.fr) et [www.topannonces.fr](http://www.topannonces.fr).

Les offres des services en ligne sont plus nombreuses et récentes que dans la presse écrite, la moitié des candidats à la location d'un appartement passent par internet.

Les sites web foisonnent, privilégiez ceux qui vous permettent de cibler votre recherche : localisation, surface, prix, alertes e-mail...

[www.adele.org](http://www.adele.org), [www.chambrealouer.com](http://www.chambrealouer.com),  
[www.entrepaticuliers.com](http://www.entrepaticuliers.com), [www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr),  
[www.citya.com](http://www.citya.com), [www.lesiteimmobilier.com](http://www.lesiteimmobilier.com)  
[www.location-etudiant.fr](http://www.location-etudiant.fr), [www.pap.fr](http://www.pap.fr),  
[www.seloger.com](http://www.seloger.com), [www.vivastreet.fr](http://www.vivastreet.fr).

N'oubliez pas également les réseaux sociaux et autres forums virtuels liés à votre entreprise ou établissement de formation.

## Les agences et régies privées



Elles travaillent directement avec les particuliers, connaissent bien les prix du marché et contrairement à certaines idées reçues proposent des loyers souvent inférieurs à ceux pratiqués entre particuliers.

Préférez celles qui appartiennent à un réseau :  
[www.cnab.net](http://www.cnab.net), [www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr), [www.snpi.fr](http://www.snpi.fr)

### Attention aux arnaques !

Beaucoup d'annonces sont des tromperies : les propriétaires vous demandent de verser de l'argent avant la visite afin de prouver que vous êtes réellement intéressé et le cas échéant de se déplacer car ils sont à l'autre bout de la France ou à l'étranger...

- > **N'envoyez jamais d'argent avant la visite !**
- > **Méfiez-vous des annonces à très bas prix** qui cachent forcément un problème.
- > **Évitez les marchands de liste.** Ces sociétés fournissent moyennant finances (80 à 450 €) des listes de logements « à louer ». Ils doivent être détenteurs d'une carte professionnelle.  
Exigez qu'une liste personnalisée de biens à louer soit établie en fonction de vos critères. N'hésitez pas à faire ajouter une clause mentionnant l'obligation pour l'organisme de vous rembourser s'il ne vous présente pas au moins 4 adresses de logements correspondants à votre demande.



## L'hébergement



### Le « couchsurfing »

Gratuit, ce réseau social met en relation voyageurs et habitants dans le monde entier. Son concept est basé sur la rencontre et l'échange.

[www.couchsurfing.org](http://www.couchsurfing.org)

**N'oubliez pas également** les auberges de jeunesse : [www.fuaj.org](http://www.fuaj.org), les gîtes : [www.gites-rhone-alpes.org](http://www.gites-rhone-alpes.org), ainsi que les résidences hôtelières : [www.citadines.com](http://www.citadines.com), [www.appartcity.com](http://www.appartcity.com), [www.ethic-etapes.fr](http://www.ethic-etapes.fr), [www.residhotel.com](http://www.residhotel.com).

### Le camping



En période estivale, il peut servir de solution transitoire et vous permettre de peaufiner vos recherches sur une zone ciblée.

[www.camping-rhonealpes.com](http://www.camping-rhonealpes.com)

## Les AIDES financières



### Les aides de la Caisse d'allocations familiales (CAF)

La CAF est un organisme public chargé de verser des aides à caractère familial. Dans le domaine de l'immobilier, ces aides sont versées directement auprès du locataire. Elles ne peuvent être cumulables pour une même personne.

#### *Ai-je droit à une aide ?*

-> **Je suis en colocation...**

Chacun des colocataires figurant sur le contrat de bail doit remplir une demande. La CAF tient compte de vos ressources personnelles et du loyer total divisé par le nombre de colocataires.

-> **J'ai moins de 25 ans...**

Vous pouvez bénéficier d'une aide à titre personnel, mais vos parents ne recevront plus de prestations familiales vous concernant ou auront d'autres allocations diminuées. Comparez donc bien ce que vous pouvez percevoir et ce que vos parents perdront.

#### *Quel montant ?*

Rendez-vous sur le site web de la CAF et utilisez le simulateur prévu à cet effet.

#### *Que faire pour obtenir une aide financière CAF ?*

Remplissez un formulaire de demande d'aide téléchargeable et imprimable à partir d'Internet. Retournez-le complété, daté et signé, accompagné de toutes les pièces justificatives.

#### **APL (aide personnalisée au logement)**

Aide versée directement au propriétaire. Elle vient en déduction du loyer payé par le locataire.

Le logement est dit conventionné [le propriétaire ayant signé un accord avec l'État s'engage à louer son bien sous certaines conditions].

#### **ALS (allocation de logement sociale)**

Aide concernant un logement répondant à des normes de confort et superficie.

Son montant varie en fonction des ressources et de l'âge du locataire, ainsi que du lieu de résidence.

#### **ALF (allocation de logement familiale)**

Aide destinée aux personnes ne pouvant prétendre à l'APL. Condition : avoir des enfants, des personnes à charge ou former un ménage (marié depuis moins de 5 ans).



En ligne, rendez-vous à la rubrique « aides et infos pratiques » ou directement auprès d'une permanence CAF (adresses en ligne).

D'autres aides pour l'accès au logement existent. Pour connaître toutes les offres des Comités interprofessionnels du logement (CIL) : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

## Les aides Loca-Pass®



### l'Avance Loca-Pass

Aide qui permet de régler en plusieurs fois sans frais le dépôt de garantie (ou caution) réclamé par le propriétaire lors de la signature du bail.

Il s'agit d'un prêt totalement gratuit, sans frais de dossier, versé sur présentation du contrat de location.

Les bénéficiaires sont les moins de 30 ans en contrat de travail, en recherche d'emploi, les étudiants boursiers d'État, les étudiants titulaires d'une convention de stage d'au moins 3 mois, les étudiants titulaires d'un CDD d'au moins 3 mois, ...

### la Garantie Loca-Pass

Aide qui s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en recherche ou en situation d'emploi. Cette garantie assure le paiement de vos loyers et charges locatives en cas d'impayés. Cette caution donnée pour 3 ans couvre 18 mois de loyers et de charges locatives nets d'aides au logement. A noter : plusieurs organismes par département gèrent ces aides financières, retrouvez-les sur :

[www.actionlogement.fr/annuaire-cil](http://www.actionlogement.fr/annuaire-cil)

### la GRL (garantie universelle des risques locatifs)

Ce dispositif dispense le locataire de caution (personne physique ou morale) et facilite l'accès à un logement choisi, même si tous les critères de solvabilité ne sont pas réunis. A été mis en place un service d'écoute et de soutien en cas de difficultés (plan de remboursement adapté à chaque situation).

[www.grl.fr](http://www.grl.fr)

### le FSL (fonds de solidarité logement)

Le FSL propose des aides aux personnes démunies calculées en fonction du niveau de ressources, de l'importance et de la nature des difficultés.

Renseignez-vous auprès d'une assistante social ou du FSL de votre département (adresses en préfecture ou mairie).

### le FAJ (fonds d'aide aux jeunes)

Le FAJ est réservé aux 18/25 ans. Ce dispositif peut prendre la forme d'une aide financière destinée à soutenir la réalisation d'un projet d'insertion comme accéder ou garder un logement.

Adressez-vous directement auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune ou auprès de votre référent Mission locale.

### l'aide MOBIL-JEUNES

Aide à destination des jeunes de moins de 30 ans en alternance au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

L'aide prend la forme d'un versement correspondant à la redevance ou à la quittance de loyer d'un montant maximum de 100 € par mois, dans la limite du reste à charge et déduction faite de l'aide personnelle au logement pour l'accès à un logement nécessaire par la période de formation.

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

## iNFOs+

Étudiants en difficulté, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des services sociaux du CROUS (Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires). Des aides d'urgence existent sous conditions.



# BESOIN d'aide ?

## Le réseau INFORMATION JEUNESSE à votre service

Rencontrez les professionnels du Centre régional information jeunesse (CRIJ), des Bureaux et Points Information Jeunesse (BIJ/PIJ) en Rhône-Alpes.

Pour approfondir votre recherche, n'hésitez pas à consulter au sein de nos lieux d'accueil IJ les fiches Actuel CIDJ, ainsi que les plans réalisés par nos soins pour les villes de : « Grenoble & agglomération et « Lyon & agglomération ».

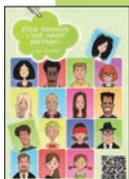
*Informations et accompagnement pour vous aider à réaliser vos projets.*

+ D'INFOS : [www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr)

-> À consulter sur place ou en ligne nos offres de logement.



## BON PLAN !



Le réseau Information Jeunesse vous informe et vous accompagne dans votre recherche de logement.

Des **rencontres dédiées à la colocation** sont également organisées dans certaines villes, renseignez-vous auprès d'un lieu d'accueil IJ près de chez vous !



@CRIJ Rhône-Alpes 2014

**CRIJ**  
RHÔNE-ALPES

[www.crijrhonealpes.fr](http://www.crijrhonealpes.fr)

66 cours Charlemagne, 69002 Lyon  
Tél 04 72 77 00 66

